



E 41

CENTRE
D'ÉTUDES ET
DE RECHERCHES SUR
LES QUALIFICATIONS

ENQUÊTE SUR LA VIE PROFESSIONNELLE DES JEUNES
ISSUS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
(CAP - BEP) EN 1979

CODES

CODE N° 1
PROFESSIONS

Si l'un des parents n'occupe pas d'emploi à la date où vous remplissez le questionnaire, indiquez la dernière profession qu'il a exercée. S'il n'a jamais occupé d'emploi, reportez le chiffre 90 sur le questionnaire.

AGRICULTEURS

- 01 - Agriculteur exploitant
- 10 - Salarié agricole

PATRONS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

- 21 - Industriel (ayant six salariés et plus)
- 22 - Artisan (moins de six salariés), patron pêcheur
- 23 - Gros commerçant (trois salariés et plus)
- 24 - Petit commerçant (moins de trois salariés)

PROFESSIONS LIBÉRALES ET CADRES SUPÉRIEURS

- 31 - Profession libérale (médecin, pharmacien, avocat, ... à son compte)
- 32 - Professeur, médecin, avocat, architecte, ... salarié
- 33 - Ingénieur et cadre technique de la fonction publique (catégorie A)
- 34 - Ingénieur et cadre technique d'entreprises privées et nationalisées
- 35 - Cadre administratif de la fonction publique (catégorie A), officier
- 36 - Cadre administratif et commercial des entreprises privées et nationalisées

CADRES MOYENS

- 41 - Instituteur, journaliste
- 42 - Auxiliaire de la santé et du travail social (infirmier, assistante sociale, éducateur, etc.)
- 43 - Technicien et cadre technique moyen de la fonction publique (catégorie B)
- 44 - Technicien et cadre technique moyen des entreprises privées et nationalisées
- 45 - Cadre administratif moyen de la fonction publique (catégorie B)
- 46 - Cadre administratif moyen des entreprises privées et nationalisées
- 47 - Contremaître, agent de maîtrise

EMPLOYÉS

- 51 - Employé administratif des entreprises privées et nationalisées
- 52 - Employé administratif de la fonction publique (agent des PTT, du Trésor, des douanes, des impôts, etc.)
- 53 - Employé de commerce

OUVRIERS

- 61 - Ouvrier qualifié
- 63 - Ouvrier spécialisé
- 64 - Magasinier
- 65 - Manœuvre, manutentionnaire

AUTRES CATÉGORIES

- 70 - Personnel de service de la santé et du travail social (aide soignant, ASH, auxiliaire de puériculture, ambulancier, etc.)
- 71 - Personnel des services directs aux particuliers (garçons de café, coiffeur, concierge, employé de maison, etc.)
- 80 - Artiste
- 81 - Clergé
- 82 - Armée, police
- 90 - Personnes qui n'ont jamais exercé un métier ou une profession

CODE N° 2
CATÉGORIE D'EMPLOYEUR

- 1 - Une exploitation agricole
- 2 - Une entreprise artisanale
- 3 - Un commerçant
- 4 - Une personne exerçant une profession libérale (médecin, avocat, etc.)
- 5 - Un particulier, quelle que soit sa profession, chez qui vous étiez chauffeur, employé de maison, femme de ménage, etc.
- 6 - Une entreprise privée (usine, coopérative agricole, banque privée, grande surface, hôpital ou clinique privée, etc.)
- 7 - Une entreprise publique ou nationalisée (EDF-GDF, RATP, SNCF, Houillères, Renault, banque nationalisée, etc.)
- 8 - Une administration d'État ou de Collectivité locale (Éducation nationale, mairie, préfecture, hôpital public, etc.)

CODE N° 3
TAILLE DE L'ÉTABLISSEMENT

- 01 - De 1 à 5 personnes
- 02 - De 6 à 9 personnes
- 03 - De 10 à 19 personnes
- 04 - De 20 à 49 personnes
- 05 - De 50 à 99 personnes
- 06 - De 100 à 199 personnes
- 07 - De 200 à 499 personnes
- 08 - De 500 à 999 personnes
- 09 - 1 000 personnes et plus
- 10 - Ne sait pas

CODE N° 4

STATUT

- 1 - Fonctionnaire ou agent titulaire de l'État ou des Collectivités locales
 - 2 - Agent contractuel de l'État ou des Collectivités locales (*contrat à durée limitée*)
 - 3 - Agent contractuel de l'État ou des Collectivités locales (*contrat à durée non limitée*)
 - 4 - Vacataire ou auxiliaire de l'État ou des Collectivités locales
 - 5 - Stage pratique en entreprise, stage Jeunes Volontaires
 - 6 - Contrat Emploi-Formation, Emploi-Orientation, Emploi-Adaptation
 - 7 - Emploi à durée limitée
 - 8 - Emploi à durée non limitée
 - 9 - Apprenti
-

CODE N° 5

CLASSIFICATION

- 1 - Manœuvre ou manœuvre spécialisé
- 2 - Ouvrier agricole
- 3 - Ouvrier spécialisé (OS 01, 02, 03)
- 4 - Ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1, P2, P3, TA, ...)
- 5 - Employé
- 6 - Technicien
- 7 - Agent de maîtrise, contremaître
- 8 - Ingénieur ou cadre
- 9 - Apprenti

N. B. : Si aucun cas ne semble convenir, ou si la catégorie que vous avez retenue semble trop imprécise, veuillez donner sur votre cas les explications complémentaires que vous jugez utiles.

CODE N° 6
TYPE DE TRAVAIL

- 31 - Fabrication ou montage de prototype ou petite série
- 32 - Fabrication ou montage de grande série
- 33 - Fabrication, montage ou transformation de produits
- 34 - Construction, installation ou pose
- 35 - Surveillance, conduite de machines ou d'équipement industriel ou informatique
- 36 - Réglage, réparation, entretien, maintenance ou installation d'équipement industriel ou informatique
- 37 - Essais, mise au point, contrôle de la production
- 38 - Manutention, transport à l'intérieur de l'entreprise, alimentation et déchargement de machines ou d'équipement informatique
- 39 - Conditionnement, emballage, tri, expédition, stockage
- 40 - Conduite d'appareil de levage ou de terrassement
- 41 - Transport en dehors de l'entreprise ou livraisons
- 42 - Gardiennage, balayage ou nettoyage des locaux
- 43 - Organisation du travail, planning, lancement, suivi de la production
- 44 - Études techniques, dessins, schémas, métrés
- 45 - Entretien, réparation d'automobiles ou de matériel domestique (électro-ménager, etc.)
- 46 - Vente, démarchage, prospection
- 47 - Caisse ou guichet
- 48 - Classement, archivage, écriture, autres tâches administratives
- 49 - Traitement de dossiers, rédaction
- 50 - Opérations comptables
- 51 - Dactylographie, sténodactylographie
- 52 - Secrétariat
- 53 - Saisie informatique
- 54 - Téléx, standard
- 55 - Services rendus à des personnes (serveur, infirmier, aide soignant, coiffeur, femme de ménage, etc.)
- 56 - Production agricole
- 57 - Production aquacole
- 58 - Production forestière

CODE N° 7
GRILLE DE SALAIRE

Salaire net (y compris 13ème mois, primes annuelles, ..., ramenés au mois)

- A - Moins de 500 francs
- B - De 500 francs à moins de 1 000 francs
- C - De 1 000 francs à moins de 1 500 francs
- D - De 1 500 francs à moins de 2 000 francs
- E - De 2 000 francs à moins de 2 500 francs
- F - De 2 500 francs à moins de 3 000 francs
- G - De 3 000 francs à moins de 3 500 francs
- H - De 3 500 francs à moins de 4 000 francs
- J - De 4 000 francs à moins de 4 500 francs
- K - De 4 500 francs à moins de 5 000 francs
- L - De 5 000 francs à moins de 5 500 francs
- M - De 5 500 francs à moins de 6 000 francs
- N - De 6 000 francs à moins de 6 500 francs
- P - De 6 500 francs à moins de 7 000 francs
- R - De 7 000 francs à moins de 7 500 francs
- S - De 7 500 francs à moins de 8 000 francs
- T - De 8 000 francs à moins de 8 500 francs
- U - De 8 500 francs à moins de 9 000 francs
- V - De 9 000 francs à moins de 9 500 francs
- W - De 9 500 francs à moins de 10 000 francs
- X - Plus de 10 000 francs

CODE N° 8
TYPE D'EXPLOITATION

- 01 - Polyculture (culture de terres labourables)
- 02 - Maraîchage ou horticulture
- 03 - Vignes ou arbres fruitiers (*Zone 1*)
- 04 - Vignes ou arbres fruitiers (*Zone 2*)
- 05 - Vignes ou arbres fruitiers (*Zone 3*)
- 06 - Élevage d'herbivores (bovins, ovins, ...)
- 07 - Élevage de granivores (porcs, volailles, ...)
- 08 - Polyculture-élevage
- 09 - Élevage d'herbivores et de granivores
- 10 - Autres

Zone 1 : Ile de France, Champagne, Picardie, Basse-Normandie, Bourgogne, Nord, Alsace, Bretagne, Limousin.

Zone 2 : Haute-Normandie, Centre, Lorraine, Franche-Comté, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine, Rhône-Alpes, Provence, Côte-d'Azur.

Zone 3 : Midi-Pyrénées, Auvergne, Languedoc, Corse.

CODE N° 9
SUPERFICIE DE L'EXPLOITATION

- 01 - Moins de 1,5 ha
- 02 - De 1,5 ha à moins de 2 ha
- 03 - De 2 ha à moins de 3 ha
- 04 - De 3 ha à moins de 4 ha
- 05 - De 4 ha à moins de 7 ha
- 06 - De 7 ha à moins de 9 ha
- 07 - De 9 ha à moins de 10 ha
- 08 - De 10 ha à moins de 12 ha
- 09 - De 12 ha à moins de 18 ha
- 10 - De 18 ha à moins de 20 ha
- 11 - De 20 ha à moins de 23 ha
- 12 - De 23 ha à moins de 25 ha
- 13 - De 25 ha à moins de 30 ha
- 14 - De 30 ha à moins de 40 ha
- 15 - De 40 ha à moins de 45 ha
- 16 - De 45 ha à moins de 50 ha
- 17 - Plus de 50 ha

CODE N° 10
SPÉCIALITÉ DE FORMATION

- 01 - Agriculture
 - 02 - Bâtiment et travaux publics
 - 03 - Mécanique, électricité, métallurgie
 - 04 - Alimentation (y compris cuisinier)
 - 05 - Textile, habillement, cuir
 - 06 - Travail du bois
 - 07 - Autres formations industrielles ou artisanales (y compris dessinateur)
 - 08 - Restauration, hôtellerie
 - 09 - Soins personnels (coiffure, etc.)
 - 10 - Administration, gestion, comptabilité
 - 11 - Secrétariat
 - 12 - Informatique
 - 13 - Commerce
 - 14 - Santé, action sociale
 - 15 - Concours administratifs
 - 16 - Langues
 - 17 - Préformation
 - 18 - Formation de cadres
 - 19 - Discipline de l'enseignement supérieur (droit, sciences économiques, etc.)
-

CODE N° 11
ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

- 01 - Cours par correspondance
- 02 - A.F.P.A
- 03 - CET, LEP, lycée technique (public et privé)
- 04 - Centre de formation d'apprentis (C.F.A.)
- 05 - Etablissement dépendant des chambres consulaires (chambre des métiers, d'agriculture,....) sauf C.F.A.
- 06 - I.U.T., université
- 07 - C.N.A.M.
- 08 - Administration d'Etat
- 09 - Entreprises
- 10 - Autres